
Arrondissement d'EPERNAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2020 A 19H15

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt, le 14 janvier à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 08 janvier 2020

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Daniel GAGNEUR, Dominique HARLIN, Pascal JOBERT, Cédric MATHELIN, Marie-Line GELARD.

Absents ayant donné pouvoir :

Florine TOUPET pouvoir à Marie-Line GELARD
Murielle POTEL pouvoir à Francis GRANZAMY
Sabine THIBAUD pouvoir à Cédric MATHELIN

Absents excusés :

Tony CANOT et Marie-Laure SIMONNET.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

DEL 2020.01/001 : Résiliation du bail signé le 22 août 2019 pour l'installation d'un cabinet infirmier à l'EMS

Monsieur le Maire expose :

Un bail a été conclu entre la commune et des infirmières afin d'installer d'un cabinet infirmiers qui devait ouvrir le 14 octobre 2019 à l'EMS.

Les infirmières ayant déjà un cabinet sur une autre collectivité, celui de notre commune est considéré comme secondaire ; l'ordre des infirmiers, l'ARS et la sécurité sociale ont émis un refus à l'installation d'un cabinet secondaire. De plus, il semble qu'une salle d'attente particulière soit préconisée pour ce type d'activité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de résilier le bail sans attendre le préavis de 6 mois prévu dans le bail conclu le 22 août 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- DE RESILIER en accord avec le locataire le bail conclu le 22 août 2019 à la date du 14 janvier 2020,
- DE DEMANDER aux organismes concernés les obligations sanitaires pour l'installation d'un cabinet infirmiers ou médical,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2020.01/002 : Rénovation de l'Eglise Saint Remy : demande de subvention phase de diagnostic

Considérant les travaux de rénovation de l'Eglise Saint Rémy et notamment la phase préalable de diagnostic à réaliser,

Considérant la proposition d'honoraires du cabinet « Eugène Architecte du Patrimoine », spécialisé dans la restauration des bâtiments historiques dont le montant s'élève à 22 600.00 € HT soit 27 120.00 € TTC,

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne, ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- De procéder, dans le cadre de la rénovation de l'Eglise Saint Remy, au lancement du diagnostic conformément au devis du cabinet « Eugène Architecte du Patrimoine » dont le montant s'élève à 22 600.00 € HT soit 27 120.00 € TTC,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental de la Marne, du Conseil Départemental de la Marne et tout autre organisme proposant une aide financière pour ce projet,
- De s'engager à effectuer les travaux dès l'accord de versement de la subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 2020.01/003 : DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de permettre le règlement des annuités d'emprunts et du prélèvement FNGIR,

le **conseil municipal**, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le budget 2019 comme suit :

Investissement dépenses :

| | | |
|--------------------------------------|---|------------|
| op.201906 - église, c/2184 | - | 7 000.00 € |
| OPFI, c/1641 – remboursement emprunt | + | 7 000.00 € |

Fonctionnement dépenses :

| | | |
|--|---|----------|
| c/615232 - travaux de voirie | - | 400.00 € |
| c/739223 - Fond de péréquation des ressources communales | + | 400.00 € |

DEL 2020.01/004 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Sur le rapport de l'Autorité territoriale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE** :

Art.1 : Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35ème est créé à compter du 1^{er} juillet 2020,

Art.2 : L'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relève du grade d'adjoint technique territorial,

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire ou du Président, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires ou supplémentaires,

Art. 4: A compter du 1^{er} juillet 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : technique

Cadre d'emplois : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe : - ancien effectif : 0 (zéro)

- nouvel effectif : 1 (un)

Art. 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DEL 2020.01/005 : Reversement de la Prestation de Service Unique à la Commune de Troissy

Considérant l'apurement 2019 de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) reçu de la MSA dont le montant s'élève à 17 214.23 €,

Considérant que la somme à reverser à la commune de Troissy est de 7 215.45 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De reverser la somme de 7 215.45 € à la commune de TROISSY,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEL 2020.01/006: Tarifs de location Espace 2000

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la salle « Espace 2000 »,
- RAPPELLE que pour les associations communales :
 - 1^{ère} location gratuite,
 - 2^{ème} location payante à 50% pendant la période de septembre à mai, pour compenser les frais de fonctionnement (fluides),
 - Gratuit le jour de la St Vincent, aux sections locales du Syndicat des Vignerons.

TARIFS 2019

| | | Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre | | | Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril | | |
|---------------------------|--|---|---------------------|-----------|---|---------------------|-----------|
| SALLE 1er ETAGE | | DUREE | HABITANT DE MAREUIL | EXTERIEUR | DUREE | HABITANT DE MAREUIL | EXTERIEUR |
| Réunions Professionnelles | | 24 h | 120 € | 140 € | 24 h | 220 € | 258 € |
| Réunions Familiales | | 24 h | 300 € | 371 € | 24 h | 397 € | 490 € |
| | | 48 h | 497 € | 618 € | 48 h | 593 € | 738 € |
| Associations Communales | 1 ^{ère} location | 24 h | Gratuite | | 24 h | Gratuite | |
| | | 48 h | Gratuite | | 48 h | Gratuite | |
| | A partir de la 2 ^{nde} location | 24 h | 150 € | | 24 h | 195 € | |
| | | 48 h | 249 € | | 48 h | 297 € | |

| | | Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre | | | Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril | | |
|---|--|---|---------------------|-----------|---|---------------------|-----------|
| SALLE 2 | | DUREE | HABITANT DE MAREUIL | EXTERIEUR | DUREE | HABITANT DE MAREUIL | EXTERIEUR |
| Associations Communales, Scolaires et extra scolaires | | | Gratuite | | | Gratuite | |
| Réunions Familiales ou Professionnelles et Assemblées Générales | | 12 h | 91 € | 96 € | 12 h | 114 € | 185 € |
| | | 24 h | 183 € | 192 € | 24 h | 229 € | 370 € |

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end : 83 € (deux à disposition)

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end (associations communales) : 42 €

Questions diverses :

- Fête de Noël du 20 décembre dernier (rapporteur : Céline MEUNIER) :
L'animation a bien plu aux enfants. Plus de 450 personnes étaient présentes au spectacle mais beaucoup sont reparties après. Compte tenu de l'organisation mise en place, nous allons rechercher des animations ou une organisation différente pour que les personnes restent après le spectacle. Nous avons des échos positifs de la soirée.
Nous sommes dans l'attente des comptes des 2 associations qui ont participé (APE et Comité des Fêtes), pour faire le bilan définitif de la soirée.
- Vœux 2020 (rapporteur : Céline MEUNIER) :
Les vœux auront lieu vendredi 17 janvier à l'Espace 2000, 190 personnes sont attendues.
- Illuminations de Noël (rapporteur : Céline MEUNIER) :
La dépose des illuminations sera réalisée dès lundi, nous allons faire le point avec l'entreprise qui nous a fourni les nouvelles illuminations sur le matériel qui ne fonctionne pas (problème d'installation ou défaut matériel).
- Décoration de la salle du Conseil Municipal (rapporteur : Céline MEUNIER) :
Nous sommes toujours en attente malgré les relances.
- Recensement de la population (rapporteur : Francis GRANZAMY) :
La période de recensement va débuter le 16 janvier 2020 pour se terminer le 15 février 2020.
- Droits de préemption : pas de remarque.
 - Parcelle AV 165 : Cerseuil
 - Parcelle AV 169 : Cerseuil
 - Parcelle AD 572, 573 : rue du 8 mai
 - Parcelle AX 398, 400 : ruelle de la Fortelle

Tour de table :

Stéphanie JOBERT :

- Tout se déroule bien dans les services scolaires et périscolaires au niveau du travail. Mais il y a une mauvaise entente entre le personnel en ce moment.
- Résultat des @ le 04 février 2020.

Olivier VEAUX :

- Monsieur Ghislain MILLOT, suite à sa demande, est en disponibilité pour 1 an.
- Différentes réunions sur les assises de la sécurité intérieure sont organisées par la Préfecture et Sous-Préfecture cette semaine.
- Règlement intérieur toujours en cours de rédaction.
- Nous allons établir une note de service sur les premiers secours (utilisation du triangle, accès pompiers ...) pour les agents du Pôle Scolaire.

Francis GRANZAMY :

- La balayeuse est en maintenance (réglages et modifications). Nous devons la récupérer en fin de semaine.

Francis GRANZAMY pour Murielle POTEL :

- Plaque la Gauloise au Pôle Scolaire : une entreprise a été contactée, nous sommes en attente du devis.
- Revoir le fonctionnement de la salle de réunion à l'EMS, afin que le ménage soit décalé quand il y a une réunion.

Olivier VEAUX : l'agent en charge de l'entretien de l'EMS, peut regarder le cahier de présence qui se trouve dans la salle de réunion et aménager son travail en cas d'utilisation de cet espace.

Patrick JAGER :

- EMS : les bandes podotactiles (pour l'accessibilité) sont posées.
- Nous sommes dans l'attente pour celles de la mairie et ce malgré nos relances. Nous avons mis en demeure l'entreprise qui doit les poser.
- Travaux église : changement de personnel à la DRAC d'où le retard dans le traitement de notre dossier. Une réunion est prévue le 23 janvier pour l'étude de la rénovation et le lancement de la 1^{er} phase qui consiste en l'établissement du diagnostic.
- Réunion de la Commission bâtiments communaux le 03 février 2020 à 17h30.

Cédric MATHELIN :

- L'Association Les Joyeux Dauphins va fêter ses 50 ans le 28 mars, les Maires seront conviés. Le club de Judo vient d'acquérir des nouveaux tatamis.

Céline MEUNIER :

- Remerciement aux personnes qui ont prêté leur chariot élévateur pour l'installation de la fête de Noël.
- Relance des entreprises pour les décorations murales de la salle du conseil.

Daniel GAGNEUR :

- Le lampadaire tordu rue du Flagot n'est toujours pas réparé malgré les signalements.

Olivier VEAUX : nous allons relancer le SIEM.

- Il y a des interrogations suite aux résultats d'analyses d'eau reçues.

Patrick JAGER : l'eau desservie sur la commune provient des captages de Cerseuil dont la qualité est excellente. Sur le forage situé à Port à Binson, une trace de pesticides, dont le taux est légèrement supérieur à la norme en vigueur, a été détectée.

La CCPC, fort de ce constat, a engagé une étude dont l'objectif sera, à terme, d'alimenter intégralement la commune par le forage de Cerseuil. Les démarches administratives sont en cours et dès l'obtention de l'arrêté préfectoral, les services mettront en œuvre les solutions préconisées.

En conclusion : l'ARS n'interdit pas, à ce jour, la consommation de l'eau distribuée.

- Le SIVS a reçu un courrier du Conseil Régional nous informant de la reprise des transports REGNAULT par la société L'OISEAU BLEU.

Dominique HARLIN :

- Il faut prévoir le remplacement des tables salle pinot noir de l'Espace 2000 : une entreprise sur Paris vend des tables à prix très compétitifs.

Olivier VEAUX : valide le remplacement des tables de la salle pinot noir. Un devis peut être demandé.

Marie-Line GELARD pour Florine TOUPET :

- Quelle solution pour le cabinet infirmier à l'EMS ?

Olivier VEAUX : nous allons envoyer un courrier aux différents organismes pour savoir quelles obligations déontologiques sont nécessaires pour ouvrir un cabinet infirmier ou médical et le Conseil Municipal décidera s'il souhaite effectuer les aménagements.

Fin de la séance à 21 h 20